



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrons
CHÂTRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2025 019

Objet : Adoption de la déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du PLU intercommunal n°3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2025**

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-cinq, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 19 mars 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Trait d'Union à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Viviane DECAT déléguée suppléante remplaçant Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEU), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Marie-Thérèse BRETON, Isabelle DUTERTRE, Alain FORTIN, Pascal FOUCAULT, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Benoît QUINTARD, Jean-Noël RAVÉ, Janick RIVALAN (MONTSURS), Daniel CLIMENT (NEAU), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Laurette BOUCLY, Michel GALVANE (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIE), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Roland BEUNAICHE, Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Yvon BUARD délégué suppléant remplaçant Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : François LEROUX (ASSE LE BERENGER), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Adélaïde DEJARDIN (EVRON), Evelyne DUPONT (MONTSURS), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Claude GARNIER (BRÉE), Pierre LECOURT (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Fabrice SIROT (LIVET EN CHARNIE).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures et Emilie LAMBERT, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEU).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 47

Objet : Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal n°3

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 créant la Communauté de communes des Coëvrons, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, modifié par l'arrêté préfectoral du 07 mai 2024 pour leur dernière mouture,

VU le procès-verbal établi dans le cadre de la réunion d'examen conjoint associant les personnes publiques associées au projet, qui s'est tenue le 24 octobre 2024 ;

VU les avis de SNCF immobilier en date du 04 novembre 2024, du Syndicat mixte du Pays du Mans en date du 14 octobre 2024 ;

VU l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire avant le 04 novembre 2024 ;

VU l'arrêté n° AR2024_040 du 20 décembre 2024, par lequel le Président de la Communauté de communes des Coëvrons a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal par une déclaration de projet ;

VU le rapport et les conclusions formulées par la commissaire enquêtrice, favorable au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par une déclaration de projet ;

VU la délibération du bureau municipal d'Evron du 28 novembre 2024 par laquelle le conseil municipal émet un avis favorable à l'adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi ;

CONSIDERANT les avis formulés par les personnes publiques associées ;

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est régulièrement déroulée ;

CONSIDERANT les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 11 mars 2025 ;

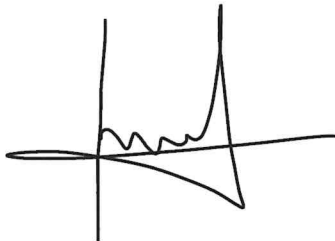
Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 47
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 47

- ✎ **ADOpte** la déclaration de projet et **APPROUVE** la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal n°3, telles que présentées en annexe à la présente délibération ;
- ✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- ✎ **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet de l'ensemble des mesures de publicité inhérentes à la présente procédure, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
- ✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Gaël GRINGOIRE



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Joël BALANDRAUD

